

Procès-verbal du conseil municipal du

mercredi 20 novembre 2024

Etaient présents :

Marie-Christelle BOUCHERY, Myriam LIXON, Monique GRATALOUP, Nadine WIERZBICKI, François PETORIN, Cédric MOREAU, Sophie LATROMPETTE, Christine AUDE, Thierry BAUDRY, Marie-Reine MASSON.

Les pouvoirs :

Pascal WIERZBICKI à Nadine WIERZBICKI, Cyril CHAT à Monique GRATALOUP, Florent GIBAUT à Myriam LIXON

Excusés :

Etaient absents :

Fabrice GIRARDEAU, Jocelyne CONSTANTIN, Lucie BERTHELOT, Jean-Marie BERTAU, Aurélie THUAULT, Patrice VIAUD

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : Nadine WIERZBICKI

Début de séance 18 h 30

1 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2024 :

- MCB : est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?
- TB : oui, 2 remarques. 1 - il y a des choses qui ne correspondent pas à la réalité, qui me concernent d'ailleurs, page 5 et page 15. Page 5 sur le point 3 sur l'adoption du règlement intérieur. Vous me faites dire : "il faut pas se plaindre après, qu'il y ait des gens qui se présentent aux élections, alors que j'ai dit le contraire, j'ai dit "ne...pas", " il ne faut pas se plaindre qu'il y ait des gens qui ne se présentent pas aux élections, c'est une réflexion nationale, ce n'est pas uniquement par rapport à vous.
- MCB : OK.
- NW : Je peux parler ? Le problème c'est que j'ai des problèmes d'audition et je n'entends pas bien avec l'enregistrement et parfois je n'arrive pas à redéfinir ce qui est dit exactement.
- TB : OK.
- NW : Ca peut m'arriver de faire des erreurs. Même des fois, il y a des voix que je ne reconnais pas.
- TB : OK, très bien.

- NW : Je suis désolée. Mais s'il faut rectifier, après je rectifierai, il n'y a pas de problème.
- MCB : Oui, OK. Et l'autre point ?
- TB : Le point sur la page 15, c'est le point 17, la désignation des délégués à Nature Solidaire, ce que je dis est tout à fait la réalité, mais je répondais simplement à une question de votre part, vous m'avez dit : "et vous Mr Baudry ça ne vous intéresserait pas ?" et ça, ça a disparu.
- MCB : Ah, oui, en effet ça a été dit.
- NW : Le truc quand tout le monde parle ensemble, ou que des gens finissent les phrases des autres, honnêtement, j'avoue que ça me perturbe beaucoup, des fois ça me prend la tête.
- TB : C'était une proposition nominative à mon encontre, voilà, c'est tout me concernant.
- MCB : On va passer au vote de ce procès-verbal. Qui est contre ? qui s'abstient ?
- TB : Ben, du coup je suis contre.
- MCB : Vous m'avez dit quoi ?
- TB : Ben, du coup je suis contre. Quand il doit être modifié, on le reporte pour le vote au conseil suivant ?
- MCB : Non, on note les modifications, après c'est ajouté au procès-verbal de cette fois-ci. Contre aussi ?
- MRM : Abstenu.

Contre : 1

Abstention : 1

Pour : 10

- MCB : Et ce sera rajouté. Ensuite, on avait 2 réponses à vous apporter Mr Baudry concernant le report du vote des délibérations, au conseil dernier vous nous avez suggéré de reporter le vote de la délibération concernant l'adoption du règlement intérieur. Donc, on a revu dans nos textes, c'est bien ça, comme nous sommes une commune de moins de 3 500 habitants nous ne sommes pas tenus de fournir les documents avant le conseil municipal, on pourrait même le poser sur la table en arrivant.
- TB : Oui, mais ça c'est légal, mais moi je ne parlais pas de ça, ça paraît logique, quand on vote quelque chose, qu'on ait le temps de le consulter, vous avez vu le document que c'était...
- MCB : Oui, je sais bien mais la loi ne m'oblige pas à le fournir plus tôt.
- TB : OK.
- MCB : Il est fourni dans les délais, et ce n'est pas une obligation, on pourrait l'avoir juste sur table et vous dire : "vous l'avez sur la table, vous le consultez rapidement" et d'ailleurs je peux vous dire pourquoi on fait l'effort encore d'apporter des annexes et des pièces, mais on n'apporte plus la note de préparation du conseil municipal dans les mails avec la convocation, avant c'est ce que l'on faisait. Précédemment, on envoyait la convocation, on envoyait les annexes et on envoyait la préparation du conseil municipal, comme au mois de juillet l'année dernière, cette note, qui a été envoyé aux membres du conseil municipal a été retrouvée sur le réseau Facebook avant la date du conseil municipal. J'ai dû porter plainte en gendarmerie parce que ce n'est pas légal, donc là-dessus on m'a dit : "vous n'êtes pas tenue de l'envoyer avant le Conseil", donc du coup

on ne l'envoie plus avant le conseil, car sur le site de Facebook vous le recevriez encore la préparation et toutes les pièces annexes.

- TB : On va avoir l'occasion d'en reparler justement de Facebook.
- MCB : Si vous voulez, pas de souci. Ça c'est bon, le questionnement suite à la prise en charge de frais d'un exercice d'un mandat spécial. Vous êtes venu en mairie pour dire que vous ne comprenez pas qu'on n'ait pas de carte pour Métro.
- TB : C'est qu'au moment de la réunion je n'ai rien dit, je me suis abstenu, car il me semblait bien pour avoir rencontré plusieurs fois le cas où les communes...
- MCB : On a 1 carte.
- MG : Nous avons 2 cartes.
- MCB : Il n'est pas là le souci, il n'est pas dans la carte, je me suis peut-être mal exprimé dans la présentation de la délibération, les cartes nous les avons. Là, je vais laisser Monique expliquer.
- MG : En fait, si vous voulez la démarche n'est pas au niveau du magasin Metro, puisque nous avons un compte, nous avons 2 cartes, Mme LIXON en a une, moi j'en ai une au cas où il y ait un problème. Le souci c'est que nous recherchions un produit bien spécifique, c'était des bols, mais nous ne voulions pas mettre un prix à l'unité qui dépasse les 1,50 €. Donc évidemment on s'est rendu sur le site et Métro a ce que l'on appelle une "Market-Place". Market-Place c'est donc une base de marché où les différents vendeurs, qui sont partenaires ou pas, de Métro, viennent vendre leurs stocks supplémentaires ou leurs invendus à des prix qui défient toute concurrence. Le problème c'est que quand vous voulez payer, évidemment vous avez beau avoir un compte chez Métro, qu'on vous demande, parce que sinon vous n'allez pas sur le site, mais vous ne pouvez payer qu'en carte bancaire, donc j'étais coincée. Donc j'avais trouvé les bols, mais je n'ai pas pu les acheter. Du coup, ça a traîné, traîné, traîné, donc on n'a pas fait la délibération, j'y suis retournée, j'ai fait l'achat, ça y est les bols sont achetés pour la cantine, pour les enfants, ils peuvent prendre des potages. Effectivement, j'ai payé avec ma carte, et maintenant j'attends de me faire rembourser.
- TB : Ok, je comprends la subtilité. Très bien, c'est clair.
- MCB : Ok, on va reprendre l'ordre du jour.

Arrivée de Christine AUDÉ à 18 h 35

2 - Fermeture administrative des mairies annexes des communes déléguées de Priaires et Thorigny sur le Mignon :

- ML : il y a plusieurs mois, après l'été on avait décidé de faire un sondage auprès des habitants de Priaires et de Thorigny, pour avoir leur avis sur l'utilité de conserver une permanence de secrétariat dans les mairies de Priaires et de Thorigny, étant donné le peu de demandes de rendez-vous qu'il y avait. J'ai pris des renseignements auprès de Barbara, qui assurait ces permanences, sur 1 an ½, voir plus, il n'y a eu aucune demande de rendez-vous d'habitants pour une permanence sur place. Les gens ont pris l'habitude de se déplacer à Usseau aux heures et jours

d'ouverture de la mairie, donc s'est posée la question de l'utilité de continuer à mobiliser une secrétaire sur place alors qu'elle ne voyait personne, qu'elle ne pouvait pas travailler dans les mêmes conditions que dans les locaux d'Usseau, puisqu'elle n'avait pas le même confort informatique, que la liaison téléphonique en particulier avec Priaires était quelquefois assez difficile. Donc on a demandé l'avis des habitants, est-ce qu'il est utile ou pas, de continuer à garder cette permanence ? On a distribué un questionnaire qui était très simple. Il y a eu, si je me rappelle bien, 31 réponses, je n'avais pas fait la ventilation Priaires-Thorigny, parce que on n'avait pas marqué le document. Vu la façon dont certains ont répondu, on a reconnu certaines personnes, mais c'était anonyme de toute façon et il s'est dégagé de ces 31 réponses une nette majorité, 24 oui pour la fermeture de ces bureaux administratifs, 1 personne disait non, et les autres ne disaient ni oui, ni non, des arguments pour ou des arguments contre. On avait posé une question, on avait réservé une case pour les observations : " est-ce que vous avez des idées pour que l'on transforme ces locaux, oui ou non ? ". La majorité des réponses pour Thorigny, c'était logique un logement social, puisque le cadre s'y prête, il y a déjà une cuisine et des sanitaires, il y a un emplacement pour garer une voiture, donc là c'est fort possible, alors qu'à Priaires, il y a eu quelques personnes qui demandaient un logement , mais ce n'est pas possible étant donné la proximité de l'ancien bureau de la mairie et de la salle des fêtes. Ce serait une nuisance quasiment un week-end sur 2, qui ne serait pas supportable par un locataire, il faut être logique. Donc étant donné ces résultats on vous propose, ce que je vais vous détailler après, la fermeture administrative des mairies annexes des communes déléguées de Thorigny sur le Mignon et de Priaires.

- MRM : Excusez-moi, je me permets de vous interrompre, vous avez dit 24 oui, et 5, mais ça fait que 29 et pas 31.
- ML : Je vous les ai donnés ces chiffres lors d'un conseil municipal. Il y a au moins 3 mois, je vous les avais communiqués. Vous pouvez les reprendre, le détail le plus important est que la majorité des gens sont pour la fermeture.
- NW : Je pense que c'était dans les questions diverses, il y a 2 ou 3 conseils en arrière.
- ML : Puisqu'on avait donné jusqu'au 31 juillet pour les réponses.
- NW : C'est peut-être en septembre, alors.
- ML : Vous avez une autre question ?
- MRM : Oui, je voudrais savoir combien il y a d'habitants sur Priaires et Thorigny.
- MCB : Priaires, il y a 120 et Thorigny je ne sais plus.
- CM : Quand j'ai emménagé on était 126.
- MCB : Oui voilà, ça n'a pas dû beaucoup bouger.
- CM : Pour les habitants de Thorigny, ce n'est pas la fermeture des mairies en elles-mêmes, parce qu'ils sont d'accord que la secrétaire ne sert absolument à rien, c'est surtout pour les bureaux de vote. Après ce sont beaucoup de personnes âgées.
- ML : Mais la fermeture des bureaux de votes ce n'est pas nous qui l'avons prise.
- MCB : Les bureaux de vote, ça avait été acté que c'était sur Usseau. Après, quand il y a plusieurs bureaux de vote, il faut trouver les assesseurs suffisants, et c'est compliqué.

- MRM : Je suis désolée, mais je n'ai pas eu la réponse à ma question. J'avais demandé Thorigny et Priaires, je n'ai eu que Priaires.
- MCB : Non, Cédric vous a répondu.
- CM : 126 habitants.
- MRM : Ah, c'est pour les 2. Ah, pardon.
- ML : 120 Priaires et 126 Thorigny.
- CM : En gros c'est exactement la même chose.
- MRM : D'accord, OK. Les 2 nombres étaient voisins, je ne pouvais pas savoir.
- MCB : Après ça peut avoir évolué depuis. On parle de ça... Et depuis il y a eu le recensement et le recensement a été fait sur Val du Mignon.
- MRM : C'était pour avoir une idée, ça fait à peine 10 % de réponses, quoi.
- ML : Là, on n'est pas responsable du peu de réponses.
- MG : C'est souvent comme ça.
- ML : Tous les habitants de Priaires et Thorigny ont eu le questionnaire.
- CM : Sur Thorigny quand je me promène, il y en a beaucoup qui me posent des questions, souvent c'est toujours la même réponse pour les ¾ des habitants " la mairie elle ne sert absolument à rien". Les secrétaires, ils n'y voient aucune utilité, le seul problème c'est pour les bureaux de vote.
- MRM : Ca marche.
- ML : Je vous donne le texte de la délibération.

Contre : **Abstention :** **Pour : 13**

- MCB : Ce qui va permettre de ramener sur la mairie principale, ici, l'Etat-Civil, parce qu'actuellement les Etats-Civils sont bloqués dans les mairies déléguées. Pour les archives, tout a été trié en 2022 et 2023. On a recruté un archiviste, qui est venu et qui a fait toutes les mairies, mais c'est indispensable.

3 - Demande de protection fonctionnelle d'un élu :

- MCB : vous pouvez voir qu'il y a 3 ordres du jour du même type, parce que je vous avais signalé au dernier conseil municipal, que j'avais fourni un courrier à la préfecture pour faire une demande de protection fonctionnelle de moi-même, d'adjoints et de conseillers municipaux. Du moment que ce courrier est arrivé en préfecture, 5 jours après, la protection fonctionnelle est accordée d'office aux maire et adjoints, mais pas aux conseillers municipaux. Le conseiller municipal qui demande la protection fonctionnelle doit la demander à la commune et c'est la commune qui lui attribue ou pas, ce qui veut dire que ce soir les 3 demandes que vous avez, concernent les 3 élus qui ont fait leur demande en même temps que la nôtre à la préfecture, mais finalement qu'il faut valider en conseil municipal. On n'avait pas cette notion entre maires, maires-adjoints et conseillers municipaux. Maires et adjoints c'est du domaine de la préfecture, conseillers municipaux c'est de l'ordre de la commune. Donc on avait 3 élus qui avaient fait leur demande en même temps que la nôtre, il s'agissait de Cyril CHAT, de François PETORIN et d'Aurélié

THUAULT. Par rapport à cette protection fonctionnelle, ce qui a été mis en avant, c'est le fait qu'il y ait du harcèlement, de l'acharnement, des publications retrouvées sur Facebook qui étaient diffamantes, des lettres anonymes, c'est déjà beaucoup et difficile à supporter.

- MG : De la diffusion d'information au public.
- MCB : Chacun a été impacté de façon différente, moi par exemple je n'ai pas eu de lettres anonymes, d'autres en ont eu.
- MG : Certains ont eu des commentaires sur leur vie professionnelle.
- TB : Vous parlez des 2 sites Facebook : "infocitoyenne" et...
- MCB : on parle de sites Facebook et autres.
- TB : "transparence", moi je connais, je n'ai lu que ces 2 là.
- MCB : Oui, c'est bien ça ! Moi je ne les regarde plus, "transparencevaldumignon", "valdumignoinfocitoyenne" et aussi d'autres commentaires qui devaient arriver directement par la voix de Mr DA VEIGA.
- TB : Ce sont ses commentaires à lui.
- MCB : Ces commentaires à lui, sur son Facebook à lui, qui attaquaient les élus de la commune.
- TB : D'accord.
- MCB : Il y a eu plusieurs plaintes qui ont été déposées en gendarmerie, suite à des publications qu'il faisait. Aux vues de tout cela, chacun a pu supporter un certain temps, sur le mois et demi dernier ça c'est remis à diffuser d'autant plus, donc là, le choix a été fait de demander une protection fonctionnelle, parce que ce qui a été fait précédemment en gendarmerie et même auprès du procureur n'a abouti à rien. Donc, on peut penser qu'avec une protection fonctionnelle, on sera peut-être plus entendu, mais aussi plus soutenu, si par exemple, il y avait un besoin d'ordre psychologique, dire : "voilà on n'en peut plus, on veut parler à un psychologue, on a besoin d'écoute" et bien ça ce serait une prise en charge faite par la commune pour les conseillers municipaux, par la préfecture pour les maires et adjoints. Ça peut être aussi de la protection juridique s'il fallait aller vers des tribunaux, et bien des frais d'avocat... Tous les frais liés à ces recours.
- CA : Des frais d'indemnisation.
- MCB : Ces besoins seraient pris en charge par la préfecture pour le Maire et les adjoints et par la commune pour les conseillers municipaux.
- MRM : La protection fonctionnelle n'est que pour les 3, les 3 paragraphes ce n'est que pour les 3 personnes en question ?
- MCB : Parce que pour le Maire et l'adjoint, elles sont prises d'office par la préfecture.
- MRM : Oui, ça j'avais noté.
- MCB : Dans le courrier que j'avais envoyé à la préfecture il y avait Maire, adjoints et 3 conseillers municipaux. Pour ces 3 conseillers-là, il faut que ce soit la commune qui acte leur demande de protection fonctionnelle.
- MRM : Dans ce cas-là, c'est tout le monde ou personne.

- MCB : Non, c'est ceux qui font la demande.
- MRM : Mais si c'est la commune qui porte plainte, ça c'est un point de vue...
- MCB : Non, il faut un courrier de demande qui soit déposé, donc 3 conseillers ont fait cette demande-là, donc il faut répondre à leur demande.
- MRM : Ah, oui, d'accord.
- TB : C'est-à-dire que 3 personnes ont été attaquées sur ces sites Facebook ? Moi, je n'ai rien vu du tout.
- ML : Vaut mieux pas le voir.
- MCB : De toute façon il n'y a plus rien actuellement, c'est bizarre.
- NW : Il y a des choses qui n'ont pas été vues forcément, qui ont été mises et enlevées rapidement.
- MCB : C'était vicieux parce que ça se diffusait et ça pouvait être dans la demi-heure suivante enlevé.
- NW : Parfois, c'est parti sur pleins de sites, Surgères, Niort, St Jean...
- MCB : Après c'était publié sur "chroniquesdesurgères", sur "niortaisniortaise", etc... Au bout d'un moment il faut quand même que ça cesse, pour le moment je pense que c'est calme, mais ça n'empêche pas que les demandes sont posées, il faut y répondre. Ce que je vous propose, il faut le faire conseiller par conseiller, à savoir que, pour chaque conseiller, François devra sortir quand on votera pour toi, donc on les prend les unes après les autres et on accorde la protection fonctionnelle ou pas.
- MG : Ce que je voudrais quand même rajouter, pour moi c'est le point de vue humain, je pense que l'on a passé, il y a quelques mois en arrière, des situations très difficiles et très pénibles, ça ne s'est pas ressenti au niveau des conseils, pratiquement, mais je peux vous dire que les personnes qui ont demandé la protection fonctionnelle récemment, n'en pouvaient plus.
- TB : Ça date d'à peu près combien de temps tout ça ?
- MG : Ça fait 1 an et demi que ça dure.
- TB : OK.
- MCB : Et là je ne mets pas "Bassines Non Merci" dedans. Ça n'a rien à voir.
- TB : Je ne vois pas le rapport.
- MCB : C'est un monde à part.
- TB : Oui, tout à fait, j'ai bien compris.
- MG : Là, c'est vraiment des attaques personnelles.
- MCB : C'est diffamatoire, c'est des photos qui ont été prises sur d'autres Facebook. Je ne sais pas comment on fait, mais aller chercher des photos sur un autre Facebook pour les rapporter sur un autre Facebook et en plus travailler la photo à l'occasion et puis mettre des commentaires, une phrase un peu particulière.

- TB : J'ai vu ça.
- MCB : Moi, j'y retrouve des photos de mon mari, que fait mon mari là-dedans ?
- TB : Ca j'ai vu, oui. Au début, je me suis demandé qui était ce "Didier" qui était sur ces photos et après en creusant, j'ai compris.
- MCB : Oui, voilà.
- TB : Moi, sur ce que j'ai vu entre ces 2 Facebook "transparence" et "information citoyenne", moi je fais la part des choses, il y en a un qui, effectivement vu les photos, est beaucoup plus acide, si on peut dire, moi pour "info citoyenne" je n'ai vu que des informations qui me paraissaient réelles, certaines que j'ai pu vérifier, qui nous intéressaient, qui concernent plus particulièrement Marie-Reine, qui vous en parlera tout à l'heure. On a vu des informations donc je me suis procuré le PLUI, je suis allé au cadastre, effectivement j'ai pu vérifier dans quelles conditions a été fait ce PLUI, et c'est grâce à une de ces publications qu'on a découvert quelque chose d'assez étonnant...
- MRM : Heureusement qu'il y a Facebook pour apprendre que sa propre parcelle est passée en zone agricole.
- MCB : On revoit ça, vous disiez tout à l'heure en points divers ?
- MRM : Oui.
- NW : On peut peut-être rester dans la délibération, car si ça saute du coq à l'âne, je ne vais plus m'y retrouver.
- MCB : Donc, je vous propose de prendre la demande de protection fonctionnelle pour Mme Thuault. On peut aussi faire un vote papier, si vous le souhaitez.
- L'ensemble du conseil : Non.
- MCB : Voilà, elle a fait une demande de protection fonctionnelle, on ne peut pas tout dire sur ce qu'elle a eu, subi, mais à savoir est-ce qu'on est en accord avec le fait de lui accorder la protection fonctionnelle au niveau de la commune ?
- TB : En ce qui la concerne, c'est la photo que l'on voit sur Facebook ?
- MCB : Ah, ce n'est pas que la photo. Non, non, ça c'est la partie visible de l'iceberg. Elle a été lâchement attaquée.
- MRM : Est-ce que l'attaque a été faite par rapport à des choses liées à la commune ?
- CM : Que ce soit à la commune ou pas.
- Plusieurs personnes : Ce n'est pas le problème.
- CM : Poser cette question-là, c'est même inadmissible! On n'a pas à attaquer un conseiller quel qu'il soit, même si c'est sur une histoire de la commune ou sa vie personnelle.
- MRM : Comme tout habitant.
- CM : Alors, pourquoi poser la question ?

- MRM : C'est pour ça que je pose la question, pour savoir si c'est en lien avec l'exercice de son mandat.
- CM : Aucun intérêt ! désolé !
- MCB : Il n'y a pas que ça, c'est personnel, c'est familial, c'est professionnel, c'est élu, c'est tout. Un moment donné, ceux qui attaquent ne peuvent faire la part des choses et ne savent pas respecter les personnes et là c'était réellement irrespectueux.
- TB : Et ça, c'est la suite à d'autres choses, pour qu'une personne en arrive-là, il y a quand même un antécédent, il y a quand même des choses, non ?
- ML : Je pense que les personnes qui attaquent de cette façon-là, il n'y a pas de remède, il n'y a même pas de lien entre l'attaque et la personne attaquée.
- NW : Après, il n'y a pas de justification à avoir.
- CA : C'est purement personnel.
- MCB : Oui, mais c'est compliqué à vivre. Donc est-ce que pour Mme Thuault, on passe au vote ?

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 11

- MRM : Je ne sais pas trop quoi en penser. Un membre de la commune qui aurait de la même façon...
- MG : On a eu un adjoint, je suis désolée, qui a démissionné du staff, il faut quand même le dire. Il n'est pas là, il n'est plus là pratiquement, il a été tellement atteint, je pense qu'il a eu d'autres problèmes du coup, médicaux et psychologiques et la personne qui n'est plus là, elle a été attaquée également sur sa vie professionnelle et pas que sur nos actions de mairie. Enfin, comment on peut attaquer des élus sur le travail qu'ils font, je suis désolée, si vous voulez prendre ma place, vous venez, vous prenez ma place, vous allez voir comme c'est sympa.
- MRM : je n'ai pas dit ça, justement, je posai la question si c'était en lien avec l'exercice du travail.
- MCB : C'est global. Quand on a envie d'attaquer une personne, on prend tous les plans et on y va, partout. Surtout c'est insidieux, ça n'a pas de sens.
- TB : La meilleure chose, c'est que ça aille en justice, ça permettra peut-être de mettre...
- MCB : Mais la justice ça ne fonctionne pas, c'est pour ça jusqu'à présent on aurait pu faire la protection fonctionnelle il y a 1 an et demi, mais ça n'a pas été fait parce que on a pensé que, aux vues des plaintes que l'on a déposées en gendarmerie ça avancerait, que le procureur allait prendre les choses en main et allait faire de réelles recherches.
- MRM : J'aurais fait pareil, ça me paraît normal.
- MCB : C'est comme ça que ça doit se passer.
- MRM : C'est pour ça que j'étais un peu étonnée.

- MCB : Et ça n'a pas avancé, parce que pour l'avoir rencontré, le procureur m'a expliqué que ça passe dans la poubelle directement. Ils reçoivent la plainte, ils la lisent, s'il n'y a pas une image à caractère sexuelle, une image sur des enfants, le procureur ne va pas au-delà. Il y a eu ce moment-là où, il y a eu des photos sexuelles, où le procureur est allé plus loin, où une personne a été appelé par les gendarmes pour un rappel à la loi, il y a eu des petites choses qui ont avancées, mais c'est revenu à la charge. Donc, on a su être tous patients mais c'est vrai qu'il y a un mois et demi quand on a vu que ça déboulait encore à nouveau, pour tous, on s'est dit : "il faut arrêter ça, car là on démissionne tous". Il faut aller chercher loin sur Facebook.
- TB : Ca fait 2 ou 3 ans que j'ai un Facebook, on me l'a fortement conseillé pour mon travail, j'ai du mal à comprendre pourquoi des gens mettent une publication pour la retirer une demi-heure après. Si ça paraît qu'une demi-heure personne n'a le temps de le voir ?
- ML : Elle a même le temps d'être rediffusée.
- NW : On l'entend assez aux infos , la "maltraitance" des élus sur toute la France, et l'Etat qui ne bouge pas beaucoup et les Facebook, une demi-heure, je peux te dire que ça fait beaucoup de vues.
- MCB : Malgré tout il y a un réseau qui se met autour de vous, qui s'appelle la famille, les amis et qui eux vous alertent, ou vous disent ne regarde pas , ou ne lis pas, ne partage pas et là vous savez que de toute façon, il y a danger.
- MRM : C'est un peu aussi le sens de ma question, pourquoi faire une protection fonctionnelle que à 3 ?
- FP : Parce qu'on vous explique que ce sont les personnes concernées.
- MRM : Dans ce cas-là, ce devrait être automatique.
- MCB : Ben non, c'est par rapport du statut de l'élu, par la fonction, parce qu'à coté de ça, ça a été demandé pour Pascal.
- MRM : Ca ne veut pas dire que c'est nous qui allons juger quoi que ce soit, il y a des juges, des procédures.
- MG : Pour enclencher des procédures, il faut que nous on valide le fait que ces personnes-là sont concernés et demandent une protection fonctionnelle.
- MRM : D'accord.
- CM : De base dès le début de mandat, tout le monde devrait être protégé.
- MCB : Les agents peuvent demander la protection fonctionnelle. Parce que nous en décembre 2023, notre secrétaire principale nous a demandé la protection fonctionnelle parce qu'à ce moment-là ça attaquait les agents et les agents se sentaient en totale insécurité au sein de leur profession, de leur lieu de travail. Même pour eux ça a été dur. c'est bon à savoir que dans la fonction publique, s'il y a un souci on peut demander la protection fonctionnelle, mais voilà entre conseiller municipal, adjoint et maire la hiérarchie n'est pas la même. Concernant le second c'est Cyril Chat, donc c'est pareil, même situation.
- MRM : Est-ce que l'on peut revoir notre vote, du coup, c'est vrai que nous on découvre un peu le fonctionnement.

- MCB : Ok ?
- l'ensemble du conseil : oui

Changement de vote de la délibération n° 3 :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

4 - Demande de protection fonctionnelle d'un élu :

- MCB : Pour Cyril Chat c'est la même chose. Pour lui, ça été autrement, c'est-à-dire que dans son Facebook, ces publications à lui, il se retrouvait avec des publications qui entraient dans son Facebook.
- CM : C'est que l'on fait un hashtag et forcément ça apparaît, il a été identifié.
- MCB : Dans son Facebook il avait tout ce que certains voulaient lui faire porter en plus. Ça a aussi été fait avec le Facebook de Séverine Vachon. Séverine Vachon a eu ce genre de fait, justement il y a 1 mois ½, 2 mois, quand ça a recommencé à écrire, où elle a encore été mise en cause avec ces Facebook qui n'avaient pas de sens, elle a demandé "mais pourquoi on se sert de mon Facebook pour passer d'autres publications qui n'ont pas de sens avec moi ?" réponse : "vous étiez là le jour des vœux de Mme Bouchery, de ce fait là, on vous introduit ces publications"
- MG : Ce genre de publication est terrible, elle peut arroser tout le monde et on ne sait pas comment l'arrêter.
- TB : C'est-à-dire que l'on fait dire quelque chose à quelqu'un qui ne l'a pas dit.
- MCB : Oui et on lui fait supporter.
- MG : Franchement, je ne souhaite à personne d'avoir ce qu'on a subi.
- MCB : Non, ce n'est pas vivable. Donc, on va voter.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

5 - Demande de protection fonctionnelle d'un élu :

- MCB : Donc là François doit sortir.

Sortie de François PETORIN à 19 h 11

- MCB : Pour François ça a été la même chose, en plus avec le fait que l'on soit agriculteur, avec les sous-entendus des réserves et puis des propos pas clairs, par rapport à un positionnement qui dit que l'on est agriculteur. Je ne veux pas mettre un rang dans ce que l'on a subi, mais vraiment celle qui a subi le plus c'est Mme Thuault, mais on a tous pris sans savoir pourquoi. Je vous propose de passer au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

Retour de François PETORIN à 19 h 12

6 - Approbation de convention - Atlas de la Biodiversité :

- MG : Cette convention aurait dû déjà être signée. Nous avons reçu de Mr Duforestel du site du Marais Poitevin une demande pour que la commune participe à un projet qui s'appelle "l'Atlas de la Biodiversité Communal - ABC ". Pour ce faire, 3 axes de 2023 à 2025 compris, sur 3 ans : faire un état des lieux du patrimoine naturel de la commune, faire une mise en œuvre avec un programme d'animation, dont l'objectif est d'associer les habitants, les enfants, les associations, tous ceux qui veulent bien venir, avoir des soirées conférences, des programmes, des balades animées, on a déjà eu une balade en août. Le coût financier doit monter à peu près à 10 000 €, sachant que nous avons des subventions pour la biodiversité et qu'au bout des 3 années, on touche la subvention biodiversité et nous, nous payons au Parc du Marais Poitevin la cotisation d'adhésion en 3 montants (détail dans la note de présentation).
- MCB : Pour revenir sur les subventions, une nouvelle subvention a été accordée aux communes, il y a 3 ans, on a du toucher 1012 € environ, l'année dernière c'était 2040 € environ, et là c'est 10 616 €, puisque l'Etat veut quand même aider les communes à se lancer sur tout ce qui est biodiversité, du coup ces subventions-là couvrent ce projet de Atlas de la Biodiversité, si tout va bien l'année prochaine on devrait encore toucher des dotations à ce sujet-là.
- MG : Myriam est la référente de cet inventaire et des relations avec le Parc.
- ML : il y a eu la 1^{ère} balade à Usseau pendant l'été.
- MG : On a fait un tour dans les Chambeaux, le long du Mignon, dans la Venelle Sombre où on a vu des petites plantes rarissimes, c'était très intéressant, ils nous ont fait un panorama très sympa.
- ML : Nous avons eu un 2^{ème} rendez-vous en septembre toujours à Usseau, malgré les invitations on était peu nombreux, très peu d'habitants ont répondu à l'appel. Il y a une 3^{ème} réunion prévue à Priaires le 5 décembre, où il y aura la présentation d'une fresque réalisée par le Parc. Les invitations sont envoyées par le Parc aux gens qui auront accepté de s'inscrire, on a distribué un flyer.
- MG : A la base, le Parc souhaite qu'il y ait dans les gens qui viennent à ces réunions, quelques élus, mais pas trop, des responsables d'associations, des habitants, des enfants que l'on peut associer sur des thèmes particuliers. Ils souhaitent qu'il y ait le plus possible de monde avec eux de façon à avoir une émulation. J'ai invité notamment "Trait d'Union Nature" parce que je pense qu'ils ont vocation à venir nous rejoindre.
- ML : Il faut savoir que le Parc dédie un budget à ses animations, si on définit un projet il pourra être pris en charge financièrement par le Parc, étant donné que l'on est adhérent à ce projet-là.
- MG : Ils ont aussi une vocation de conseil.
- TB : Donc, l'objectif final de cette opération, c'est de faire l'inventaire.
- MG : C'est un inventaire de notre biodiversité, oui c'est un inventaire de toute notre richesse patrimoniale écologique locale. C'est très intéressant. Si vous avez d'autres interrogations n'hésitez pas à me passer des mails et avec Myriam on vous répond. Si ça vous intéresse, je peux vous envoyer le document en dématérialisé car c'est un pavé.

- TB : Vous dites qu'il y aura 10 communes qui seront retenues, le Parc Naturel c'est quand même Vendée-Deux Sèvres, il y a au moins une cinquantaine de communes, si ce n'est pas plus.
- MCB : Oui, on a postulé, et on a été retenu.
- TB : Ca y est c'est fait ?
- MCB : Oui, c'est fait.
- MG : C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui on doit signer cette convention pour pouvoir vraiment faire partie intégrante du projet. Ce qui manque, c'est la mobilisation des gens, comme souvent quand on démarre un projet. J'ai mis une information dans le journal, il faut faire un Panneau Pocket et afficher en mairie.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

7 - Approbation du plan de financement - Serrures électroniques pour bâtiments communaux :

- MCB : C'est une demande auprès du Pacte 3, nous avons pris pratiquement l'entièreté de notre enveloppe, nous avons un solde de 1 517,64 €. La CAN nous a de nouveau sollicité en disant : "ce Pacte 3 se termine au 31.12.2024, si vous voulez en profiter il faut le faire, c'était il y a 1 mois. Nous avons vu que l'on pouvait compléter notre lot de serrures électroniques, dont nous avons déjà fait l'acquisition, ça peut nous aider à compléter le jeu, car on n'en a pas pour toutes les portes. Donc, le plan de financement est noté, sauf qu'hier la CAN nous fait savoir que finalement les dernières délibérations devront être portées au cahier des délibérations du conseil communautaire de décembre, on ne peut plus apporter de nouvelles demandes. Ça veut dire que ce que nous sommes en train de faire ce soir, je ne sais pas si finalement ce sera inscrit au conseil communautaire de décembre. J'ai fait un mail à Jérôme BALOGÉ pour qu'il voie avec ses services pour intégrer notre demande de délibération, concernant le solde de notre Pacte à hauteur de 1 517,64 €, tout en sachant que les services me disent : " non, la somme est trop faible, on ne peut pas l'accepter". Si toutefois, ça ne rentre pas dans le conseil communautaire, ce sera à revoir sur l'année prochaine, à partir de la nouvelle enveloppe ou autrement. Il est vrai que ça devient un réel besoin, si ce n'est pas acté par la CAN, il faudra y réfléchir à nouveau l'année prochaine, parce que l'on se rend compte qu'il y a beaucoup d'allées et venues dans nos salles communales, du fait que l'on n'a pas réellement un tableau ou un cahier qui nous dit qui est propriétaire d'une clef de salle sur la commune et puis on se rend compte qu'il y a beaucoup de personnes qui ont l'utilisation des clefs des salles, même de la cantine, ce qui pose problème notamment sur la cantine, car quand le cuisinier s'en va, il ferme sa porte et personne ne rentre. On a eu des surprises de ce goût-là.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

8 - Décision Modificative n°3 - Budget Principal :

Il est exposé au Conseil Municipal que :

- Les crédits nécessaires à l'acquisition de serrures électroniques supplémentaires n'ayant pas été prévus au Budget communal,
- Le chapitre 65 ayant fait l'objet de consommations modérées mais imprévues (formation des agents, subventions exceptionnelles, dépenses imputées sur les droits d'utilisation d'informatique en nuage,

participations plus importantes que prévues...)

il est nécessaire d'effectuer une décision modificative.

Il est demandé d'approuver la décision modificative n° 3 présentée dans le tableau ci-après :

Budget principal de Val-du-Mignon- DM n° 3

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	MONTANT
012	6413	Personnel non titulaire	- 16 000.00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	3 699.40 €
65	65568	Autres contributions	12 000.00 €
65	657358	Autres groupements	4 000.00 €
TOTAL			+ 3 699.40 €

RECETTES FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	MONTANT
75	752	Revenus des immeubles	3 699.40 €
TOTAL			+ 3 699.40 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	MONTANT
21	2188	Opération 219 – Mairies/Matériel	3 699.40 €
TOTAL			+ 3 699.40 €

RECETTES INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	MONTANT
021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 3 699.40 €
TOTAL			+ 3 699.40 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** la Décision Modificative n° 3 – Budget Principal présentée ci-dessus,
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer toutes les pièces utiles.

Contre : 0

Abstention :

Pour : 13

9 - Extinction de créances irrécouvrables :

- MCB : Ce sont des sommes qui sont dues à la collectivité et qui ne peuvent plus être récupérées par les services de la trésorerie principale, notamment. La perception est en capacité de faire un tableau de l'année 2021 à 2023 sur les sommes qui n'ont pas été réglées à la collectivité. Là, on reprend des loyers qui ne seront jamais payés pour plusieurs raisons, d'un montant de 2 655,65 €. Il faut les sortir de notre budget et l'année prochaine nous étudierons de nouveau les tableaux qui nous seront proposés. Il nous reste des impayés notamment des dettes de salle des fêtes, des petites dettes de cantine et périscolaire, ça peut être un fermage, par exemple, tout ce qui est dû à une collectivité, après il faut faire le tri, tout en sachant qu'il y a des sommes qui au vu des montants, la trésorerie ne pourra pas aller chercher, parce qu'elles sont trop petites, sauf si elles s'accumulent et qu'elles passent un seuil, là, ils pourront chercher à être réglés.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

10 - Adressage - Dénomination de voies :

- MCB : Il nous manquait dans beaucoup de cas l'adressage des lieux publics, comme la station de pompage il a fallu créer la voie et le numéro, c'est-à-dire Chemin de la Station de Pompage et l'identifier avec le GPS sur la base d'adressage. Il y a eu des créations, des modifications ou des compléments d'adresse, la suppression des lieux-dits, des changements de noms pour éviter des doublons. Pour ces changements, on privilégie les voies où il y a le moins d'habitants. Vous avez la liste des modifications. Il y a encore des anomalies sur cette base d'adressage, qu'il faudra modifier au fil du temps. S'il y a des domiciliations qui ne sont pas bien reconnues par la base d'adressage, ça portera problème pour l'arrivée de la fibre optique, d'un téléphone, en plus du problème du SAMU, des pompiers.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

11 - Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes :

- MRM : C'était pour la fête de la musique la dernière fois, là, c'est pour quoi cette fois-ci ?
- MG : Là, c'est le 14 juillet.
- MRM : D'accord.
- MCB : Ce que l'on souhaite faire pour l'année prochaine, on sait que c'est 300 € et 500 €, sur le budget, on flèche 800 € à 850 € maxi et on passe aux subventions auprès du Comité des Fêtes d'Usseau pour organiser les fêtes, ça évite de revenir en conseil.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

12 - Acquisition des parcelles cadastrées ZI 83, ZI 154 et ZI 156 :

- MCB : Je vais vous le présenter mais on ne va pas le voter ce soir, parce qu'il nous manque des éléments de tarification. Tout ce que je vous dis vous l'avez sur l'écrit.

Délibération reportée, non votée

13 - Cession d'un mur communal :

- MCB : Mr et Mme Giraud ont demandé à acquérir le mur mitoyen jouxtant leur propriété mais qui est communal. Pour pouvoir envisager de se séparer du mur, il faut déjà le borner et le cadastrer, parce que le mur fait partie du n° cadastral du parking. Ce qui est demandé pour cette délibération c'est de désaffecter ce bien, pour le déclasser du bien du domaine public communal, pour l'intégrer dans le domaine privé communal, et après, on pourra se mettre en accord pour pouvoir proposer quelque chose à Dominique et Patricia Giraud. Pour le moment on ne parle pas de vente mais de désaffectation du mur.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

14 - Avenant n°2 au contrat de Prévoyance Collective :

- MCB : C'est un point que nous avons reporté la fois dernière, parce qu'on n'avait pas suffisamment d'éléments, il fallait des simulations.
- MG : Il faut que l'on prenne une décision rapidement. Au 1^{er} janvier 2025, il faut que l'on ait décidé, il faut que l'on ait le montant pour MNT-RELYENS et il faut que la délibération soit faite aujourd'hui, on ne peut pas reporter.
- MCB : Il faut faire un choix, quel est votre avis ? Pour délibérer il faut que l'on soit d'accord sur ce que l'on va appliquer.
- NW : Si on choisit le %, par rapport aux gens qui sont en dessous de 400€, ils toucheront moins d'indemnités ?
- CM : S'ils touchent moins que l'échelon est plus bas, ils seront plus aidés que ceux dont l'échelon est plus haut.
- MCB : On aide autant quelqu'un qui a une petite rémunération, qu'une grosse rémunération.
- TB : J'avais compris le contraire par rapport à l'aide. Effectivement, les gens qui ont la petite rémunération sont plus aidés, j'avais compris le contraire.
- MCB : Oui, c'est ça. Ça c'est notre part communale. Comment fait-on pour passer au vote ?
- TB : Qui vote pour le projet : Projet 1, projet 2, etc...
- MG : Oui, on va le jouer comme ça.

résultat du vote :

Minimum :

4 voix

Projet 1 :

4 voix

Projet 2 :

5 voix

- MCB : Ce qui sera proposé : 8 € par mois, pour les moins de 400 et les plus de 400.

Questions diverses :

- MRM : J'ai appris justement par un habitant qui le tient de Facebook, que ma maison était donc passée en zone agricole depuis le 10 février 2024. Je tombe des nues, parce que moi, j'ai construit ma maison en zone PLUI...
- MCB : Qui était dans la carte communale.
- MRM : Dans la carte communale, zone constructible, permis de construire, réacquisitions de la petite parcelle suivant la carte communale zone constructible, permis de travaux accordés sans difficulté et je ne vois aucune raison au fait que cette parcelle soit exclue de la zone constructible dans mon plan, il n'y a aucune raison, on étend la zone constructible autour de chez moi et on exclut la non-constructible, je ne comprends absolument pas. Comment on peut décréter un moment donné...
- MCB : Il y a eu d'autres parcelles...
- MRM : Ce doit être une erreur, ça ne peut pas être autre chose, parce que je ne vois pas en quoi, qu'est-ce qui motive...
- MCB : C'est parce qu'il y a d'un côté...
- MRM : La zone constructible était là, vous avez agrandi là, mais par contre vous m'avez exclu. Ça c'est fort ! C'est une erreur peut-être ?
- MCB : Il faut voir avec les services de la CAN. Ça c'est sûr, c'est constructible...
- MRM : Mais ça fait partie du même terrain.
- MCB : Oui, je sais bien. Celle-ci était déjà dans la carte communale comme la vôtre, parce que on n'a pas modifié les parcelles de ce secteur-là, parce que c'était les seules qui pouvaient rester constructibles, c'était tellement restreint...
- MRM : Du coup, je passe là et pas là.
- MCB : OK, parce que ce côté-là, tout ça c'est agricole, on est bien d'accord.
- MRM : Oui.
- MCB : Je comprends dans l'idée où le déplacement ne fait pas plaisir, mais en termes de construction ça ne changera rien.
- MRM : Moi, ce que je veux c'est qu'elle reste constructible, comme c'était avant, je ne vois aucune raison à modifier mon état de terrain...
- MCB : Il y en a d'autres qui ont été comme ça, c'est toutes celles-ci, toutes celles-ci sont passées en agricole.
- MRM : Ah ben, c'est du pouvoir du maire, à ce qu'on m'a dit.
- MCB : Il faut voir avec la CAN, je vais vérifier de mon côté, pour apporter la réponse. Après il y a d'autres secteurs qui ont été modifiés, ça ne change rien en termes de construction,

d'aménagement, garage, véranda, piscine... ça empêche par contre, des divisions, donc là à voir s'il y a des divisions possibles.

- MRM : Non mais la maison, je vais faire quoi si je veux construire un truc dessus ?

- MCB : Pas de souci.

- MRM : Ben non !

- MCB : Mais si ! C'est ça qui est compliqué. Un terrain qui a été habilité, on ne peut pas enlever la constructibilité sur le terrain. Je leur pose la question et on en reparle.

- MRM : Oui.

- MCB : Moi, je préfère avoir l'avis technique de la CAN, parce qu'il n'y a pas que moi qui ait la baguette et je ne veux pas parler non plus au nom de la CAN et la CAN ne parle pas en mon nom sans qu'on se rencontre. Je note, je reposerai la question à Manuella BATY notre référente PLUI et elle apportera la réponse.

- MRM : Parce que moi, la personne que j'ai eu samedi m'a dit qu'il fallait vous demander à vous de faire une rectification.

- MCB : Ok, mais je fais la demande.

- MRM : J'avoue que j'ai eu un coup de sang, là.

- MCB : Je comprends, mais il y en a d'autres qui ont eu ça et qui ont fait des recours amiables et maintenant sont en contentieux, notamment à Antigny, ils ont fait un petit collectif et ont porté plainte.

- MRM : J'espère... Le mieux c'est que vous puissiez faire la rectification, après...

- MCB : Ça ne se fera pas comme ça immédiatement, ça pourra être envisagé sur une revoyure du PLUI qui est prévue, une revoyure avant sa finalité qui est sur 10 ans, donc il y aura des revoyures sur cette période pour revoir les défauts, rajouter des choses, compléter. Après, même dans 10 ans, ça peut être revu dans l'autre sens complètement aussi.

- MRM : Enfin, je ne vais pas attendre 10 ans.

- MCB : Oui, mais en termes de PLUI, ça peut un peu traîner.

- MRM : Oui, je me doute bien que ce ne sera pas en 1 mois.

- MCB : Je préfère être claire là-dessus, ça ne sera pas rapide.

- MRM : Pas 1 mois, ça je sais, mais 10 ans, ça me paraît un peu excessif, quand même.

- MCB : L'école, par rapport aux clefs. On a une nouvelle équipe enseignante, on a eu un conseil d'école la semaine dernière. On peut être satisfait parce que là, on a 98 enfants, il y a 3 enfants d'une même famille qui sont partis pendant les vacances scolaires, mais il y en a d'autres qui arrivent sur le mois de janvier, donc, on a 98 enfants répartis sur 4 classes, et les questions au niveau de l'école portaient sur les petites et moyennes sections, qui sont sur une classe de 35 avec 1 enseignant et 1 ATSEM. C'est comme ça, c'est l'inspection qui choisit, c'est l'équipe enseignante qui peut proposer, mais ce n'est pas la commune qui a à voir sur cet effectif-là, nous n'avons aucune vision et même si des triplés de 3 ans arrivaient à Usseau, on les mettrait dans la

classe qui passerait de 35 à 38 enfants, il n'y aurait pas de modifications apportées. Cette année on a une nouvelle équipe enseignante, une nouvelle APE et on a eu un problème qui commence à se résoudre. C'est compliqué à la fois pour l'équipe enseignante et à la fois pour nous, à savoir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), c'est un plan particulier pour un enfant individuel. Ce plan avait sa petite complexité par rapport aux autres, d'habitude c'est pour un cachet, de la Vento-line, là, c'était plutôt une action à faire sur l'enfant pour l'aider notamment à aller aux toilettes. Aux vues de ce qui était inscrit dans le PAI, c'est-à-dire peu de choses, nous n'avions pas à autoriser notre ATSEM à faire l'acte en question. Ça a posé problème notamment à l'école, parce que si ce n'est pas l'ATSEM qui le fait, l'ATSEM n'est pas habilité à le faire, le Centre de Gestion nous a appuyé dans ce sens en nous disant " c'est non, elle ne peut pas le faire, il y a des risques", mais entre temps on se rend compte que l'équipe enseignante a fait signer le PAI à l'ATSEM le 2 septembre. Je me retrouve à faire le grand écart entre un règlement intérieur qui nous interdit et qui interdit l'ATSEM de faire un acte particulier et une ATSEM qui a signé un document sans nous informer et qui finalement exécute le geste sur l'enfant, avec un protocole qui dit "protocole hygiénique".

- CM : Vu que c'est interdit, tu ne peux pas le rendre caduque, tout simplement ?
- MCB : Non. On a rencontré l'inspectrice de secteur, qui nous a dit : " je ne comprends pas Mme Bouchery pourquoi vous vous affolez, finalement les médecins ont autorisé qu'un adulte puisse le faire, donc vous n'avez pas de question à vous poser". J'estime que si demain, l'acte, sans vouloir être malveillant et qu'un petit microbe rentre, je vois mal la famille venir me voir parce qu'il y a un problème, et que mon agent prendra, ainsi que la collectivité. Donc, insatisfaite de tout ça, mais ne pouvant pas faire bouger les choses, j'ai rencontré l'inspectrice qui me dit : " de tout façon, Mme Bouchery, que vous vouliez ou pas le document de PAI ne changera pas. C'est comme ça qu'il est fait, c'est comme ça qu'il est écrit", mais les précisions de "protocole hygiénique" il n'y a rien d'écrit, aucune description, je me pose des questions, l'ATSEM elle se lave les mains, mais est-ce que c'est avec un produit qui est correct par rapport à l'action qu'elle va mener sur l'enfant ? Donc on a un peu soulevé ce problème au niveau de l'inspection en disant que sur le prochain PAI il fallait réellement que la hiérarchie soit informée du PAI.
- MG : Le plus choquant c'est que les PAI on n'en a pas communication, on ne sait pas combien il y en a, quels sont les enfants et il y en a beaucoup et en plus comme c'est un agent communal ce n'est pas à lui de signer ça, ils n'ont pas la délégation pour le faire.
- CA : C'est quoi la réglementation de son PAI ?
- MCB : Il n'y en a pas, c'est au bon vouloir de l'ATSEM qui signe, de l'école qui fait signer. Là c'est une uropathie, pas de protocole indiqué, s'il y a un souci on appelle papa, maman, il faut surveiller si l'enfant boit bien 1 à 2 litres/jour, c'est lourd.
- MG : J'estime que ce n'est pas dans les compétences de l'agent.
- ML : Il n'a pas été reconnu par la MDPH.
- MCB : Myriam a reçu plusieurs fois les parents, le conciliateur de justice à été sollicité par la famille, aux vues de cet écart entre le règlement intérieur et un agent qui a signé, on a donc envoyé à l'agent un courrier très administratif et on en a discuté avec elle, en lui disant « vous ne pouvez pas de par le règlement intérieur, mais vous avez signé donc on prend l'engagement donc, s'il arrive quelque chose, ce ne sera pas de ma responsabilité ». C'était aussi pour faire voir aux agents que quand ils signent ce genre de chose, ils doivent être conscient que derrière,

- ils s'engagent et ils nous engagent, et qu'il n'y a pas que des gentils parents et qu'un moment donné, il peut y avoir des parents qui portent plainte. Quand elle est absente, et elle a été absente 2 jours, les enseignants s'y sont mis et ils nous ont fait remarquer que c'était contraignant et qu'ils n'avaient pas envie de faire ça. La famille habite à 50 m de l'école, mais ne souhaite pas se déplacer.
- ML : J'ai eu la maman au téléphone et elle m'a répondu que c'était trop contraignant, quand je lui ai proposé d'aller elle-même à l'école pour le faire. Elle habite à côté et elle ne travaille pas.
 - MCB : On a fait remonter auprès de l'inspection, que l'année prochaine, il n'était pas question que l'enseignant fasse signer directement à un agent, qu'on ait un temps de concertation à la mairie, on sort tous les PAI, on en discute, on voit les difficultés et on met en place des choses, mais on ne nous met pas sur le fait accompli. Depuis, on a appris qu'il y en avait beaucoup d'autres, finalement on va voir le cuisinier, on lui demande de signer, par exemple pour les allergies.
 - MG : Ce n'est pas au cuisinier de signer un PAI.
 - MCB : Ou alors, il le signe en concertation, ou on le signe et il le connaît, il faut leur enlever la responsabilité qu'ils peuvent porter à ce moment-là. Il y a aussi une nouvelle APE qui a plein de bonnes idées, mais qu'il faut cadrer, qui ne comprennent pas qu'il y a des demandes de déclaration de buvette, qu'il y a un nombre par an et que l'on ne peut pas déborder.
 - MG : Il faudrait faire un peu de communication entre l'APE et la commune.
 - MCB : En fait, il y a beaucoup de mails qui sont en échange, mais faudrait-il encore qu'on ne nous prenne pas pour des pigeons, qu'on nous écoute un peu. Un autre exemple, le jour où Fabienne a été absente, mercredi à 14 h elle nous fait savoir son arrêt maladie sur le jeudi et le vendredi. Myriam cherche tout de suite, le mercredi, pour trouver un remplaçant, il y a des réponses et d'autres qu'on attend. Finalement entre les deux, un enseignant par le biais d'EDUCARTABLE informe toutes les familles que finalement le lendemain « l'ATSEM ne sera pas remplacée, donc vous devez garder vos enfants au domicile ».
 - ML : Alors que l'on ne nous a rien dit, j'étais en cours de recherche, on n'était pas au courant.
 - MCB : On l'a su, car ma petite fille est à l'école et ma fille a reçu le message. Un autre point dont je voulais parler, il y a eu la semaine du goût avant les vacances de la Toussaint, les enseignantes ont demandé au cuisinier si elles pouvaient profiter de son four pour faire cuire des gâteaux. Il était d'accord, il a fait cuire, il a prêté des plats, des cuillères, qui sont sortis de la cantine pour aller vers la salle des fêtes où les parents ont été accueillis après 16 h 30 pour faire des dégustations. Là-dessus, tout le monde est parti en vacances, au retour le lundi matin à 9 h 30 on m'appelait en me disant : il y a un souci. Le cuisinier me dit : "je démissionne". Qu'est-ce qu'il se passe ? il me dit : "le vendredi j'ai prêté des plats, des cuillères, et des choses, on vient de me les rendre à 8h 30, donc 15 jours plus tard, sales, pourris, moisies". Il a même jeté des cuillères. Donc, l'après midi même j'ai rencontré l'enseignante, qui était assez surprise, elle me dit : "vous comprenez il n'y a pas d'eau chaude dans la salle des fêtes".
 - ML : Le cuisinier, à juste titre, a estimé que c'était de l'irrespect. Ce n'était pas le premier incident depuis la rentrée scolaire, qu'il m'avait raconté, j'avais dit ça va se calmer, nouvelle équipe, etc... Là, il nous a mis au pied du mur en nous disant "là, je m'en vais !"

- MCB : Ce n'est plus le cas, les enseignantes sont toutes passées à la queue leu-leu, pour lui présenter des excuses et j'ai bien redit à l'enseignante, que si elle voulait avoir accès à la cuisine c'était faisable mais il fallait que ce soit un projet préparé, que l'on puisse voir avec le cuisinier ce qu'il est possible de faire ou pas, en fonction de ses horaires, mais que de toute façon aucun objet de la cantine ne sortirait de la cantine. Elle m'a répondu : "vous nous empêchez les projets ! " Non, il faut les faire différemment, surtout que de la vaisselle il y en a partout, chaque salle est équipée.
- ML : Alors que le cuisinier participe, il fait les gâteaux d'anniversaire pour les enfants, avec eux.
- MCB : C'est du bon sens et du savoir vivre. Depuis ça, on sait qu'il y a des gens qui ont les clefs de la cantine aussi, donc du coup, les clefs électroniques on va les positionner, à part le cuisinier et Béatrice, qui sort après le cuisinier, auront les clefs, mais il n'y aura plus dans l'équipe enseignante de gens qui auront les clefs, parce que le cuisinier est responsable de sa cantine, pour tout, hygiène, propreté et autres... et les personnes qui ne travaillent pas en cuisine, n'ont rien à faire en cuisine. Là, l'APE commence à nous dire : "on voudrait que le chocolat chaud soit préparé par le cuisinier". Ok, c'est possible, mais à ce moment-là, vous amenez vos thermos, mais on ne sortira pas de pichets et autres choses, parce que d'abord il finit à 14 h 30, pour servir un chocolat chaud à 18 h, parce qu'il y a une veillée dans l'école. Si vous entendez que la commune n'est pas sympa avec l'école...
- ML : On a aussi un gros problème de gestion de budget avec l'école. L'autre jour, le secrétaire me dit : "est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on paie ces factures, parce que le budget est déjà dépassé", on était au mois de septembre. Des commandes faites par les enseignants sur le budget de l'école qu'on leur a alloué, 5 000 € pour l'année, au mois de septembre il y avait déjà 5 200 € de dépensé pour l'année civile, après il y a eu d'autres factures. Je leur ai dit : "la gestion du budget, ce n'est pas comme ça que ça marche, parce que si vous dépensez 8 000 €, on ne va pas payer 8 000 €" déjà là, on n'était pas sur la même longueur d'onde. Malgré le fait qu'on les ait alertées, ça a continué à dépenser. Maintenant on est sur une idée de budget sur l'année scolaire plutôt qu'en année civile, pour nous c'est plus compliqué.
- MCB : Mais pour elles c'est leur demande, c'est de se dire pratiquer un budget sur une année scolaire, c'est plus facile pour elles, parce que la directrice qui prend la classe en début d'année scolaire, elle l'a jusqu'au bout, parce que l'excuse qui nous a été apportée c'était : "mais on ne savait pas, vu que c'était Julie qui dépensait avant, on n'était pas au courant de ce qu'elle avait dépensé".
- ML : L'argument était fallacieux, parce que la directrice tenait un budget, à chaque achat, elle déduisait de la somme dont elle disposait, on ne peut pas dire que Julie a laissé quelque chose de faux. Elle n'a pas cherché l'information.
- CA : Quand j'étais parent d'élève à Usseau, effectivement il y avait une bonne équipe de parents d'élève, une bonne équipe d'enseignants et les élus qui nous suivaient. Il y a toujours eu une transparence sur les activités de chacun et sur le financement des projets de l'école et c'était clair, net et précis. Là, on s'aperçoit que chacun vit dans son coin, sans trop savoir, sans trop demander et chercher à savoir ce que fait l'autre et qu'est-ce qu'on peut faire et chacun y va de ses initiatives et ça ne peut pas coller.
- ML : A tel point que, dans les critiques qui ont été exposées, la personne qui faisait ses critiques en disant que la mairie ne faisait rien, ne savait même pas que le budget "transport-voyage"

était payé par nous directement, donc ça ne faisait pas partie des 5 000 € de budget. Le budget de l'école et de la restauration c'est un des budgets les plus importants.

- MCB : Bon, on va y arriver, on s'est dit qu'il fallait se voir plus souvent, ne pas hésiter, s'il y a un projet qui veut naître, il n'y a pas de souci, on peut l'entendre, mais après il faut aussi entendre dans l'autre sens, on ne peut pas tout accepter. Par exemple la veillée de Noël, c'est une initiative des enseignants de faire une veillée dans les classes, à partir de 18 h, le 17 décembre. On nous informe car nous sommes propriétaires des locaux. Elles veulent faire des ateliers par classe, idéalement en pyjama, je leur dis que : "25 enfants dans une même classe, si les 2 parents viennent c'est 50 adultes, plus 25 enfants, ça fait 75 personnes dans la classe, c'est plus possible". Il faut quand même de la concertation avec la commune pour faire ça. Donc pour ça, j'ai renvoyé les chiffres, écrit, pour leur dire que je réponds à votre question, attention, la capacité d'accueil par classe n'est pas de 75 personnes.
- ML : Elles n'avaient même pas réfléchi aux problèmes des horaires, par rapport à leur hiérarchie, elles ne peuvent pas décréter quitter l'école à 21 h, sous prétexte qu'elles font une animation. Ça se prévoit tout ça, elles n'y avaient pas pensé, elles ne sont pas assurées pour le transport.
- MCB : On est confrontés à des problématiques un peu régulières. Ce n'est pas simple, mais on est dans la communication. Par rapport à cette veillée, l'APE me dit : "il nous faut une déclaration de buvette". Là, ça bloque, vous en avez utilisé 5, on ne peut pas vous en fournir une sixième, il y a un nombre limité, finalement la réponse : "vous nous privez de l'apéritif, on sera à l'eau". Je ne peux pas faire ça, ce n'est pas autorisé. Finalement la bourse aux jouets est annulée, elles vont pouvoir prendre cette déclaration de buvette que l'on a reporté au 17 décembre. C'est compliqué, elles ont des idées, même de belles idées, mais elles ne comprennent pas qu'il y a un cadre à tenir. Nous on est là pour apporter le cadre.
- MCB : Elles ont l'impression qu'on leur fait barrage, mais on ne peut pas faire autrement, la législation c'est la législation, la capacité des salles c'est la capacité des salles. Les vœux sont toujours le 10 janvier 2025 et nous ne pensons pas faire de conseil en décembre. Pour information la mairie sera fermée du 26 décembre 2024 au 3 janvier 2025. Concrètement c'est le 3, mais les agents seront présents en mairie, mais fermée au public, pour qu'ils puissent finaliser certaines opérations et d'autres prendront des vacances.

Date du prochain conseil :

la semaine du 13 au 17 janvier 2025

Fin de séance 20 h 50

La secrétaire de séance,

WIERZBICKI Nadine



La Première Adjointe,

Monique GRATALOU

